



**Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre
des Députés**

Luxembourg, le 16 mai 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

D'après des informations relayées par la presse, le délai d'attente pour établir un diagnostic d'autisme par la Fondation Autisme Luxembourg (FAL) s'élève à quatre ans. En 2023, alors que 398 personnes ont contacté la FAL pour l'établissement du diagnostic, seuls 123 cas ont pu être traités. Cet état de fait, qui met de nombreuses familles dans une situation difficile, reflète un manque criant de ressources alors que la demande ne cesse d'augmenter.

Cette difficulté pour obtenir un diagnostic d'autisme en temps utile peut avoir des conséquences néfastes pour les enfants qui doivent bénéficier d'une offre scolaire adaptée à leurs besoins. Il y aurait par ailleurs une liste d'attente conséquente pour pouvoir intégrer une école adaptée aux besoins des enfants et bénéficier du soutien et de l'accompagnement du Centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (CTSA).

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Quels sont actuellement les temps d'attente pour pouvoir établir un diagnostic d'autisme ? Comment est-ce que ce temps d'attente peut-il être réduit ?
- Parmi les cas traités en 2023, combien de cas d'autisme ont été diagnostiqués ? Comment le nombre d'enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme a évolué dans les dernières dix années ?
- Est-ce que des enfants attendent actuellement leur intégration dans une école adaptée à leurs besoins ? Dans l'affirmative, combien d'enfants sont concernés par cette situation ? Comment allez-vous remédier à cette situation afin de leur permettre de bénéficier plus rapidement des aménagements dont ils ont besoin ?

- Quelles sont les pistes pour améliorer les soins, la scolarité et l'encadrement de manière générale des enfants atteints d'autisme ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, reading 'Stéphanie Weydert'. The signature is written in a cursive, flowing style.

Stéphanie Weydert
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Gemeinsam Äntwert vun der Madamm Ministesch fir Gesondheet a sozial Sécherheet, vum Här Minister fir Educatioun, Kanner a Jugend a vum Här Minister fir Famill, Solidaritéit, Zesummeliewen an Accueil op d'parlamentaresch Froen n° 750 vum 16. Mee 2024 vun der honorabeller Deputéiert Madamm Stéphanie Weydert an n° 740 vum 16. Mee 2024 vun den honorabelen Deputéierten Här Sven Clement an Här Ben Polidori.

Wat d'Soins betrëfft, gouf am Mee 2023 eng Recommandatioun vum Conseil scientifique du domaine de la santé mam Titel « *Trouble du spectre de l'autisme – dépistage et signes précoces pour les professionnels de première ligne* » publizéiert, déi um Site vum Conseil scientifique zougänglech ass.

Sie ass d'Resultat vun der Zesummenaarbecht tëschent den Haaptacturen wat d'prise en charge zu Lëtzebuerg betrëfft (Pedopsychiater, Centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (CTSA), Fondation Autisme Luxembourg, Autisme asbl Luxembourg, Centre Hospitalier de Luxembourg an SRP-HP (Service de rééducation précoce Hëllef fir de Puppelchen).

Dës Recommandatioun definéiert déi grouss Lignen an d'Outils fir den Depistage an d'Prise en charge. Op dëst Dokument ass och zeréckgegraff ginn am Kader vun de Verbesserungsvirschléi am Plan national Santé Mentale.

Lëtzebuerg, den 25. Juni 2024

D'Ministesesch fir Gesondheet
a sozial Sécherheet

(s.) Martine Deprez